



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle Cantin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 30 novembre 2020 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Cadastre du Québec
2778-86-3611-1-000-0000	Vice et Vertu Distilleries inc.	Route 138	3055768, 3055721
2882-48-9244-1-000-0000	Raoul Côté	Chemin Notre-Dame	3056070
2882-67-7716-1-000-0000	Raoul Côté	4538 chemin Notre-Dame	3056971
3177-17-2846-1-000-0000	Pierre-Luc Raymond et Anne Ratté	161 rue du Trèfle	3058096
3178-10-1156-1-000-0000	Paloma Hernandez et Daniel Leblanc	108 rue du Trèfle	3058673
3178-46-6660-9-001-0001	Dany Gionet et Julie Deslauriers	340 route 138	5604235, 5604234
3178-62-0368-1-000-0000	Hugo Tremblay	183 rue Bécharde	3058864
3179-56-0595-0-001-0013	9319-6962 Québec inc.	13-85 rue de Lisbonne	5549777, 5549764, 5537138
3279-50-9360-1-001-0002	Gabriel Roy-Tétreault	100 D rue de la Verrerie	4929410, 4929408
3678-74-1299-2-001-0073	Robin Harvey	322-4957 rue Lionel-Groulx	5027352, 5027270
3779-16-7611-1-000-0000	Stéphane Dionne	3057 rue Couture	2813002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable, par téléphone au Service de la trésorerie au 418 878-2955, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance-maladie
 - Passeport
- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir. (résolution-mandat, procuration et autres)

2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
4. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 418 878-2955.**

Prenez note que la date prévue pour la vente pourrait être reportée et ce, conformément aux directives émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux découlant de la situation entourant la pandémie de Covid-19. Le report de la vente de l'immeuble ne vous décharge pas de votre obligation d'acquitter les sommes dues.

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 22 octobre 2020, conformément à la résolution n° 2020-377 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le 22 septembre 2020.

La greffière de la Ville,
Me Marie-Josée Couture,
www.VSAD.ca